

DECRET N°97-547 DU 7 NOVEMBRE 1997

Chargeant Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, pour compter du 08 novembre 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement

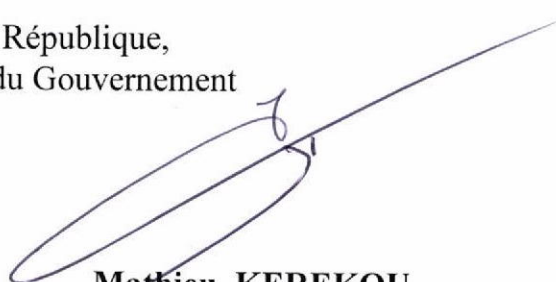
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 08 novembre 1997, Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Emmanuel GOLOU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **7 NOVEMBRE** 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU